



FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire 2022 /2023

ENFANT

NOM..... PRENOM.....

Sexe : M F Né(e) le..... à

Adresse

.....

RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Famille d'accueil	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Famille d'accueil
NOM :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Email :		

LE BOULOU, le.....

Signatures du (des) représentant(s) légal(aux)

Cadre réservé à l'administration

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire au service des inscriptions scolaires, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille Carnet de santé Justificatif de domicile (facture EDF ou assurance habitation)
 Si séparation ou divorce, jugement Certificat de radiation de l'école d'origine, le cas échéant

DECISION DE LA MAIRIE

Inscription acceptée sur l'école
 maternelle Jacques PREVERT
 élémentaire La Suberaie

Fait à LE BOULOU, le
Le Maire,

Document à remettre avec le certificat d'inscription scolaire au Directeur (trice) de l'école pour l'admission de l'élève

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire du BOULOU.
Pour toute demande d'inscription, vous devez vous présenter à la mairie du BOULOU avec les documents suivants (**originaux + copies**) :

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR :

1 - L'inscription en mairie :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : électricité, gaz, assurance habitation
Si vous êtes hébergé, vous devez vous présenter accompagné de la personne qui vous héberge. Cette dernière devra être munie de sa carte d'identité et de sa dernière quittance d'électricité ou de gaz
- Le carnet de vaccinations à jour
- En cas de divorce ou séparation, le jugement de divorce ou la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.
Pour les parents séparés (sans jugement ou décision), un accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant dans une école du BOULOU (joindre la photocopie de la pièce d'identité)
- Le certificat de radiation de l'école où l'enfant était scolarisé, le cas échéant

Le Maire délivre le certificat d'inscription scolaire.

2 – L'admission à l'école :

- La fiche d'inscription et le certificat d'inscription délivrés par la mairie
- Le dossier complet délivré par la mairie

Coordonnées écoles :

Ecole élémentaire La Suberaie

Rue du 4 septembre

66160 LE BOULOU

Tel : 04.68.83.25.16

Directrice : Mme Druilhe

Directrice remplaçante : Mme Aspart Ingrid

Ecole maternelle Jacques Prévert

Rue Ronsard

66160 LE BOULOU

Tel : 04.68.83.31.59

Directrice : Mme Sanchez Sonia